

Procédure de qualification

Les notes pertinentes de PQ résultent de :

- Des certificats de semestre (EProf)
- Des examens de corrélations (EProf, CIE)
- Des TPI orientés vers l'opérationnel

#	Élément PQ	Poids	Note éliminatoire
1	Examen partiel , composé de a) modules en corrélation de la formation de base des EP [40 %] b) modules en corrélation de la formation de base des CIE [60 %] Les examens des deux positions a) et b) peuvent être effectués à des moments et lieux différents. Le fait que la pondération des deux positions et la décision que les deux notes sont chacune des notes éliminatoires est stipulé dans les ordonnances sur la formation professionnelle et les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification.	35 %	oui
2	Travail pratique individuel comme TPI	30 %	oui
3	Note d'expérience Connaissances professionnelles L'EP vérifie que les compétences opérationnelles des modules scolaires de la formation de spécialisation sont orientées vers l'opérationnel et en respectant les exigences des spécifications de capacité. La moyenne des notes constitue la note d'expérience.	15 %	oui
4	Culture générale	20 %	non